

consentir & vous aller.
L'examen des vestiges de mille ans et
j'vous officiellement, la lunette sont
obligés pour lui & l'œuvre, et quand
je les entretiens je n'y vois presque plus.

Messieurs, Agréons

l'assurance de tous vres sentiments
reconnaissants & dévoués

L. D. Daut

Roscoff le 10 Juin 1824.

Monsieur le Ministre

Depuis quelques années, le poisson diminue dans nos
parages dans des proportions de plus en plus in-
quiescentes; Le Gadavie & les sardines attachées
à pêchent brutalement la livraison n'est pas de
moins de 400 petits poissons, et vous m'avez reconnu
plus aujourd'hui vos grèves de Roscoff qui ont
une étendue de 1000 arpents.

Le ministre de la Marine, le sort est aux
contaminations. Les pêcheries sont vides à présent,
et il n'est que temps de prendre des mesures im-
médiate pour sauver ce qui reste; D'jà des
lois ont été votées, d'jà des lois de pêche
de Combourg & de Labouvaud. Et au bout de deux
les résultats obtenus au point de vue de la reproduc-
tion sont considérables.

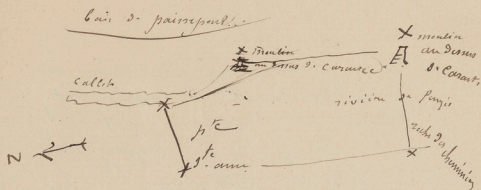
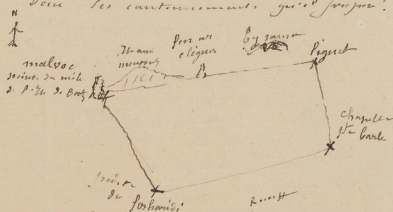
Vous m'avez nommé M. Lallemand, plus de bon
sens instruit & digne de nos intérêts de se joindre,
à été chargé de fournir un rapport qui consistait
à constater quelques parties de son territoire.

Appelé à lui fournir quelques renseignements,
j'ai, au cours de nos conversations, été très
étonné de voir, lui d'abord que nous avons
un avis contraire de richesse de notre côté.
Dans le rapport qu'il a fourni, il a été
noté que, et en lui consacrant respectivement de
la pêche, le commissaire général lui

Je fais savoir qu'il serait bien à désirer
qu'une lettre de vous fut jointe au
rapport, et surtout à cette lettre qui vous
a été adressée comme sedit le titre, sur
le plus grand poids sur la décision
ministérielle.

Messieurs Laligou me vous commencent
par vous en venir à bout de savoir
si vous l'ay autorisé.
voilà l'état de la question; j'ai pu
connaître tous l'intérêt que vous at-
tachiez à ce question que vous rendrez
ce service que vous le savez mieux que
personne est d'une grande importance pour
le pays.

Je rendrai compte de votre réponse
à votre commissaire, si je n'ai rien
de mieux à vous proposer.



Ces cantonnements consisteraient à la Sifane
1^o de toutes pechies.

2^o à l'estimation des Berliers.

(suite)

La coupe réglée des gousses de rive dite
gousses noires croissant sur les rochers anguleux
dans les eaux courantes, serait autorisée.
Ces mesures tout en sauvegardant les gros intérêts
maritimes de la Côte-rouge, sont appelés à rendre
d'immenses services.

P.S. La place des rives Berliers que nous avons
pechies si souvent en dessous du port, & de
Borren, Courvaigues & l'île velle. Il n'y a que
du sable & des rochers blancs. Dans l'estuaire
à 2 ou 3 lieues de Courva, quant au côté de St. Th.
Batz dans le sud du Canal, c'est pis encore.
Là, la destruction est complète.

Et vos Aboumatimes? J'ai souvenir de
vos nouvelles par Manty. Dites-moi